

24 avr 2021 -13:03

Appartient à Conseil des ministres du 23 avril 2021

Première partie du programme 2021 des prêts d'État à État

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la première partie du programme 2021 des prêts d'État à État.

D'une part, les conditions de remboursement des prêts d'État en fonction du *Differentiated Discount Rate* (DDR) valable en 2021 sont adaptées. La période de remboursement des prêts d'État liés à des crédits mixtes est en effet portée à 42 ans, assortie d'une période de grâce de 22 ans. Dès lors, la clé de répartition est la suivante : 87,7 % pour le prêt d'État et 12,3 % pour le crédit commercial. S'agissant des prêts d'État purs qui ne sont pas liés à un crédit mixte, la période de remboursement est prolongée à 37 ans et la période de grâce à 17 ans.

D'autre part, la durée de validité des deux projets suivants est prolongée de trois ans :

- prolongation jusqu'au 14 avril 2024 du prêt d'État de 10.540.000 euros accordé au Kenya pour le financement partiel du "Vihiga Cluster Water Supply Project"
- prolongation jusqu'au 22 juin 2024 du prêt d'État de 10.100.000 euros accordé au Niger pour le financement du rehaussement du niveau de Goudel sur la rivière Niger

La Belgique octroie à des pays en développement des prêts d'État à État en vue du financement concessionnel des exportations de biens d'équipements belges et de services qui y sont liés. L'objectif est double : contribuer au développement dans les pays défavorisés, tout en soutenant l'économie belge par la promotion de nos exportations.

Par ailleurs, puisqu'ils représentent un don élevé, les prêts d'État constituent un instrument de la coopération belge au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

Meryame Kitir, ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://kitir.belgium.be>
info@kitir.fed.be

Josse Abrahams
Porte-parole
+32 495 54 61 42
josse.abrahams@diplobel.be